

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 263-2017
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2017.RRGR.694

Déposée le : 20.11.2017

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : PS-JS-PSA (Gullotti, Tramelan) (porte-parole)
PS-JS-PSA (Ruchonnet, St-Imier)
PS-JS-PSA (Dunning, Biel/Bienne)

Cosignataires : 1

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 389/2018 du 25. Avril 2018
Direction : Chancellerie d'Etat
Classification : –
Proposition du
Conseil-exécutif :



Quel avenir pour la DAJ ?

Le Conseil-exécutif est invité à présenter sa vision du rôle futur de la Délégation du Conseil exécutif pour les affaires jurassiennes (DAJ) maintenant que la Question jurassienne a trouvé une issue politique.

Le Conseil-exécutif a récemment assigné plusieurs missions à la DAJ, maintenant que les communes de Moutier, Belprahon et Sorvilier, ont décidé de leur destin et que la Question jurassienne a trouvé une issue politique. D'une part, une commission d'experts a été nommée pour définir l'état du bilinguisme et sonder les opportunités pour le canton de Berne, qui découlent de la pratique de deux langues sur son territoire. Un rapport est attendu d'ici fin juin 2018. D'autre part, la DAJ a nommé Monsieur Denis Grisel, ancien responsable de la Promotion économique bernoise, pour lui établir, d'ici à fin juin 2018 aussi, des suggestions sur la réorganisation de l'administration décentralisée dans le Jura bernois.

Les mesures prises par le Conseil exécutif vis-à-vis de la minorité francophone du canton sont encourageantes. Elles représentent un signe de soutien important dans une période où le Jura

bernois doit se repositionner dans sa nouvelle configuration géopolitique. Le Jura bernois vit un moment d'introspection unique de son histoire au bout duquel tous les avenir sont possibles. Une occasion rare pour une région entière de formuler le sens de son existence, de fixer en quoi elle est à la fois partie du canton mais aussi particularité d'un ensemble.

Quant à la minorité francophone de Bienne / Evillard, il reste constamment nécessaire de défendre le bilinguisme, menacé notamment par le Programme d'allègement 2018.

La DAJ a été depuis de nombreuses décennies l'interlocuteur privilégié du canton de Berne avec son voisin, la République et Canton du Jura. La Question jurassienne étant close sur le plan politique, ne convient-il pas de définir son rôle pour les décennies à venir, par exemple :

1. Transformer à terme la DAJ en une Délégation du Conseil exécutif aux affaires francophones (DAF) ;
2. Consolider le socle sur lequel cet organe s'appuie en créant une plateforme de coordination et d'échange permanent entre organes cantonaux et organes régionaux ;
3. Dans sa composition, la DAF pourrait accueillir le Conseiller d'Etat représentant du Jura bernois au Conseil-exécutif (président), le président du Conseil du Jura bernois et du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne, le président de la future association régionale née de la fusion des associations de communes (CMJB, ARCJ, ARJB) et tout autre représentant d'acteurs jugés pertinents ;
4. Définir clairement sur le plan légal les missions de la DAF.

Destinataire

- Grand Conseil